

# DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE

## Informations et recommandations à l'usage des enseignants

Chères enseignantes, chers enseignants,

Dans le but de mieux prendre en compte certaines difficultés d'apprentissage que rencontrent les élèves dyslexiques et/ou dysorthographiques et à la demande des associations de parents d'enfants concernés par ce problème, le DFJC a édité cette brochure. Elle apporte des informations, quelques recommandations pédagogiques, ainsi que les bases réglementaires auxquelles vous pouvez vous référer.

Ces difficultés d'apprentissage sont relativement fréquentes parmi nos élèves. Les spécialistes affirment qu'un à deux élèves par classe en sont atteints. Leur scolarité est parfois compliquée, notamment parce que leurs résultats scolaires ne correspondent ni à leurs capacités réelles, ni aux efforts fournis. Pour que les élèves dyslexiques et/ou dysorthographiques puissent accomplir leur parcours scolaire dans l'école régulière, il est nécessaire d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions de travail et les modalités d'enseignement. Il est également essentiel d'établir une relation de confiance entre les parents et l'école.

Ce document s'inspire de la brochure *Dyslexie-dysorthographie* neuchâteloise rédigée par un groupe de logopédistes. Il est conforme à la législation du canton de Vaud qui prévoit des dispositions particulières, notamment dans le cadre des conditions de promotion, pour les élèves présentant des handicaps.

Je souhaite vivement que les suggestions pédagogiques proposées constituent des réponses concrètes aux problèmes rencontrés.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre engagement auprès des élèves en difficulté et de l'intérêt que vous portez à améliorer la qualité de leurs apprentissages.

Anne-Catherine Lyon  
Cheffe du Département de la Formation  
de la Jeunesse et de la Culture

La dyslexie-dysorthographe est un trouble caractérisé par une difficulté durable d'apprentissage de la lecture et/ou de l'orthographe chez des enfants et adolescents ne présentant pas forcément de troubles cognitifs, sensoriels ni de troubles majeurs de la personnalité. Selon diverses estimations, elle touche 5 à 10 % de la population scolaire. Dans le canton de Vaud, plus de 3 % des élèves scolarisés dans l'école publique sont suivis en logopédie avec une reconnaissance A. I. \*

Cette brochure présente, de manière non exhaustive, quelques pistes et suggestions pédagogiques dont la mise en pratique variera pour chaque élève, en fonction de ses besoins.

\* Statistique SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation) au 30 novembre 2007.

### Remarques générales

#### L'enfant dyslexique et/ou dysorthographique peut rencontrer des difficultés :

- d'ordre phonologique (incapacité à isoler à l'oral des syllabes ou des sons)
- de perception auditive (confusion de sons tels que [t]/[d], [s]/[z]...) et/ou visuelle (confusion de lettres telles que u/n, b/d...)
- d'élaboration ou de compréhension du langage oral et/ou écrit
- d'orientation temporelle et/ou spatiale
- de mémoire auditive et/ou visuelle
- de mémoire de travail, qui intervient dans le processus de compréhension et d'apprentissage, permettant notam-

ment de se rappeler des sons et syllabes lors du décodage, et des mots pour accéder au sens.

De manière générale, l'élève dyslexique et/ou dysorthographique automatise avec peine ses apprentissages. Ceci le handicape non seulement en français, mais également dans toutes les disciplines faisant appel à l'écrit.

Lorsqu'il n'a pas intégré les connaissances, l'élève dyslexique et/ou dysorthographique est obligé de réfléchir à tout ce qu'il écrit, parfois à chaque mot, passant ainsi plus de temps à travailler et apprendre, ce qui engendre un retard dans les tâches à accomplir et un surcroît de fatigue.

#### La dyslexie-dysorthographe n'est pas liée à un déficit d'intelligence.

##### Il faut, à l'élève dyslexique et/ou dysorthographique, plus de temps pour :

- apprendre
- mémoriser
- lire (déchiffrer, comprendre des consignes et des textes)
- écrire
- se relire et se corriger

**Une dyslexie-dysorthographe peut être décelée et traitée à n'importe quel moment de la scolarité. Malgré le traitement logopédique, le trouble peut perdurer.**

un/[ɪn] m/[ɒn] on/an

## Analyse des erreurs orthographiques spécifiques à l'élève dyslexique et/ou dysorthographique

### Erreurs à dominante phonétique :

- omissions (lettres, syllabes)
- adjonctions (lettres, syllabes)
- inversions (**car/cra**), etc.
- confusions d'origine auditive : consonnes sourdes/consonnes sonores ([f] = [v]), ([s] = [z]), etc. ; nasales ([un]/[in]), ([m]/[n]), ([on]/[an]), etc.
- confusions d'origine visuelle : (**u/n**), (**b/d**), (**m/n**), (**ou/on**), (**p/q**), etc.

### Erreurs liées aux règles de lecture :

- lettres **c, g, s**
- l mouillé (**ill, ail, eil**)
- **gn**
- sons complexes tels que : **ien, oin**, etc.

### Erreurs dans la segmentation des mots :

- **jaime, pluvite, onnetalé, chessoï**, etc.

### Erreurs liées à l'orthographe des homophones, comme pour bon nombre d'élèves en difficulté :

- principalement les homophones grammaticaux : **a – à, on – ont, et – est**, etc.

### Graphies non existantes en français :

- il a **u, carrte, idioe, il avè**, etc.

### Erreurs grammaticales :

- non-reconnaissance de la nature des mots et difficulté dans l'analyse de leur fonction
- erreurs d'accords
- confusion dans la notion de temps des verbes
- difficultés de compréhension et d'application des règles de grammaire

**Cette classification permet de mieux cerner le type d'erreurs. C'est uniquement la persistance et l'accumulation de ces erreurs dites spécifiques qui vont faire penser à une situation « à risques ».**

**Beaucoup d'élèves font ce type d'erreurs en début d'apprentissage sans pour autant être dyslexiques et/ou dysorthographiques.**

## Aider l'élève dans la classe

L'enseignant-e peut, par quelques mesures simples, apporter à l'élève dyslexique et/ou dysorthographique, comme à tout élève en difficulté d'apprentissage, une aide efficace qui lui permettra de mieux apprendre :

- en lui donnant un support d'apprentissage (texte, vocabulaire...) écrit de manière claire et lisible (dactylographié)
- en lui accordant plus de temps pour accomplir ses travaux, ce qui permettra d'évaluer réellement ses capacités
- en lui lisant, au besoin, les consignes pour qu'il puisse se concentrer sur la notion testée et ne pas faire des erreurs dues à une lecture erronée
- en diminuant momentanément la quantité de vocabulaire à apprendre
- en l'aidant à organiser son travail, par exemple, en le fractionnant
- en utilisant en classe, pour comprendre et mémoriser, les canaux visuels et auditifs.

### Lecture

Lors du choix d'un livre, conseiller à l'élève un ouvrage à sa portée et, pour maintenir son goût pour la lecture, accepter qu'il soit aidé aussi bien à la maison qu'à l'école. L'élève dyslexique et/ou dysortho-

graphique éprouve souvent une grande gêne à lire à haute voix. Il est souhaitable d'en discuter avec lui et de lui éviter cet exercice s'il ne le souhaite pas ou de ne lui faire lire que des passages préparés. Lors d'un exposé ou d'une présentation de livre, conseiller à l'élève de se faire aider dans sa tâche de lecture (un adulte peut lui lire certaines pages ou certains chapitres). Veiller en tout temps à ce que les autres élèves aient une attitude positive.

De nombreux livres enregistrés sur cassettes sont disponibles à la bibliothèque sonore de Lausanne et accessibles aux élèves dyslexiques et/ou dysorthographiques.

### Structuration

La dyslexie-dysorthographie entraîne souvent une difficulté à acquérir la terminologie grammaticale et sa signification. Ceci est en lien avec le problème de langage oral auquel l'élève dyslexique et/ou dysorthographique est en général confronté ainsi qu'avec ses problèmes de mémorisation. Il est donc important de s'assurer que les termes grammaticaux ont été intégrés.

L'automatisation des règles de grammaire ainsi que la gestion et l'application simultanées de plusieurs règles peuvent également poser problème.

### Production de textes

Lors de productions écrites, l'élève dyslexique et/ou dysorthographique rencontre une difficulté particulière dans la formulation de ses idées. La concentration simultanée sur le fond, la forme syntaxique et l'orthographe représente une tâche parfois décourageante. Lors de la correction, privilégier les idées plutôt que la forme. Il est également possible que l'élève dicte son texte à un adulte, qui le transcrit. L'utilisation du dictaphone ou de l'ordinateur est aussi envisageable dans certaines situations.

Ces ajustements doivent être négociés avec l'élève et lui être clairement annoncés, ainsi qu'à sa famille et à la classe.

### Quelques suggestions :

- mettre à la disposition de l'élève dyslexique et/ou dysorthographique, dans la mesure du possible, un support de cours écrit afin de lui permettre de se concentrer sur la compréhension, car la prise de notes lui est difficile (écouter et écrire en même temps)
- autoriser l'utilisation de l'informatique, ce qui permet d'éviter les problèmes d'écriture
- permettre à l'élève d'utiliser un guide de relecture (liste de notions à ne pas

oublier, telles que : pluriel des noms, accords des adjectifs, accents, homophones grammaticaux...) et lui laisser suffisamment de temps pour se relire

- encourager un travail de réflexion lors de la correction.

L'élève dyslexique et/ou dysorthographique présente souvent une mémoire auditive immédiate faible, ce qui peut poser problème lors de dictées. Cette activité devra donc être accompagnée de quelques précautions :

- dicter un texte par petites unités
- cibler le ou les passages à apprendre (étudier un trop long texte est une tâche complexe pour l'élève dyslexique et/ou dysorthographique)
- conseiller à l'élève de mettre un signe chaque fois qu'il aura un doute, lui évitant ainsi de prendre du retard et lui permettant de relire ces mots en priorité.

### Apprentissage d'une langue étrangère

L'apprentissage d'une seconde ou d'une troisième langue est source de difficultés spécifiques pour l'élève dyslexique et/ou dysorthographique. L'application de règles grammaticales et syntaxiques différentes, ainsi que l'important travail de mémorisation du vocabulaire demandent une attention soutenue et une nou-

velle automatisation. Cet apprentissage peut impliquer pour l'élève les mêmes difficultés que celles rencontrées dans l'apprentissage du français. Des listes complètes et dactylographiées de vocabulaire, avec traduction, ainsi qu'un répertoire de nouvelles règles à apprendre, peuvent constituer une aide efficace.

### Graphisme

L'élève dyslexique et/ou dysorthographique présente fréquemment des textes mal écrits. Il ne s'agit pas forcément d'un manque de soin mais de réels problèmes de graphisme (dysgraphie), liés notamment à la motricité fine. Permettre à l'élève d'écrire en prenant plus de place favorise l'obtention de textes plus clairs et plus lisibles. Chez les plus jeunes, la maîtrise de deux systèmes de lecture et d'écriture (script et liée) peut poser des problèmes. Choisir de préférence l'écriture script.



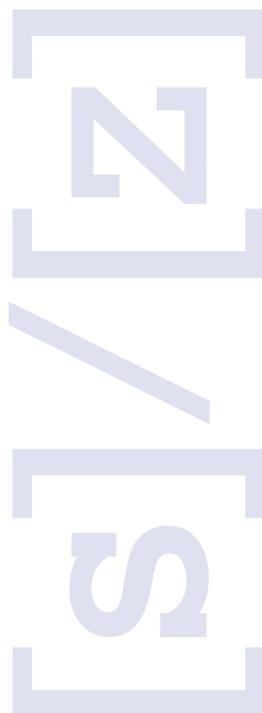
**Les suggestions d'aide décrites dans cette brochure peuvent être apportées à n'importe quel moment de la scolarité.**

**L'élève dyslexique et/ou dysorthographique est souvent confronté à l'erreur ou à l'échec. De ce fait, il peut avoir une mauvaise estime de lui. Une attitude positive et compréhensive de son entourage lui permettra de construire une meilleure image de lui-même et favorisera sa réussite scolaire.**

## Evaluation

En règle générale, les exigences en matière d'évaluation sommative sont les mêmes pour tous les élèves. Cependant, l'enseignant-e a la possibilité de mettre en place différents aménagements pour aider les élèves en difficulté à faire la preuve de leurs compétences (effectuer des interrogations orales, aider l'élève à lire la consigne), sans modifier pour autant le barème des résultats.

Les décisions concernant le parcours scolaire de l'élève se fondent en premier lieu sur les résultats scolaires. En revanche, elles peuvent prendre en compte les difficultés de l'élève, comme le précise l'article 11 du Règlement d'application de la Loi scolaire : «Les décisions concernant le déroulement de la scolarité de l'élève se fondent sur les résultats et l'évaluation de son travail. En outre, ces décisions peuvent prendre en compte d'autres facteurs, notamment un handicap ou des circonstances particulières, pour autant que cette prise en compte soit pertinente en vue de la réussite ultérieure. Ces décisions sont motivées».



## Remarques particulières concernant les plus jeunes élèves

Il est important que l'élève soit en contact avec l'écrit le plus tôt possible. Cependant, la maîtrise de la langue orale est un prérequis indispensable pour aborder l'apprentissage de l'écrit.

### Travail sur l'oral et l'écrit :

- écouter et réécouter des histoires
- manipuler un livre, repérer la structure d'un texte (ponctuation, espaces, paragraphes, etc.)
- émettre des hypothèses sur le texte à partir des images
- susciter chez l'enfant un projet de lecteur, une envie d'apprendre à lire
- encourager les échanges verbaux après une lecture
- sensibiliser l'enfant à l'écriture des prénoms et à la compréhension d'écrits concernant la vie de la classe
- exercer la conscience phonologique et syllabique (rimes, comptines, chansons, poésies, sketches, rythme, chasse aux sons, différencier des sons proches, etc.)
- travailler les mémoires auditive et visuelle

- entraîner l'organisation spatio-temporelle (chronologie des événements dans une histoire, histoires en images, puzzles, dessins dictés, travail sur le calendrier)
- favoriser la motricité fine à l'aide de différents outils et sur différents supports.

### Remarques particulières concernant l'apprentissage de la lecture

Il est difficile de déterminer si le retard que prend un élève dans l'apprentissage de la lecture après quelques mois traduit des difficultés spécifiques relevant d'une dyslexie. C'est l'observation de la fréquence et de la durabilité des erreurs qui va suggérer une situation «à risques». Ce constat pourra faire l'objet d'une concertation entre l'enseignant-e, le-la logopédiste et les parents et aboutir, si nécessaire, à la proposition d'un bilan logopédique.

Les récentes recherches concernant l'apprentissage de la lecture montrent que la conscience phonologique est en relation étroite avec l'apprentissage de la lecture. Il s'agit de la capacité à entendre, identifier et jouer avec les phonèmes des mots exprimés oralement. Elle peut être améliorée par des exercices spécifiques tels que jeux de rimes, découpage de mots en syllabes, etc. Il est donc important de l'entraîner.

Ecrire des mots simples oblige l'élève à un travail phonologique qui va du son à la lettre à l'inverse de la lecture qui va de la lettre au son. Cette activité d'écriture enrichit la conscience phonologique. Écriture et lecture vont de pair et se construisent mutuellement.

### Troubles associés

**Les troubles suivants sont parfois associés à la dyslexie et à la dysorthographe :**

- **La dyscalculie :** faiblesse dans l'apprentissage des opérations de calcul qui entraîne, chez l'élève, une difficulté dans la compréhension mathématique.
- **La dyspraxie :** déficit dans la coordination des gestes et mouvements. L'élève dyspraxique éprouvera des difficultés dans les activités de motricité fine (écrire lisiblement, découper, etc.)
- **La dysphasie :** trouble de l'acquisition du langage oral.

### Références bibliographiques :

DANSETTE DOMINIQUE et PLAZA MONIQUE : *Dyslexie*. Editions Josette Lyon, Paris 2004.

DUMONT ANNIE : *Réponses à vos questions sur la dyslexie*. Editions Solar, Paris 2003.

GUILLOU SOPHIE : *Comment va-t-il apprendre à lire ? Itinéraire d'un apprenti lecteur*. Editions Milan, Collection Les Essentiels, Toulouse 1999.

### Liens utiles :

Association dyslexie suisse romande (aDsr)  
Site : [www.adsr.ch](http://www.adsr.ch)

Bibliothèque sonore romande (BSR)  
Site : [www.bsr-lausanne.ch](http://www.bsr-lausanne.ch)

s = z    un / in    m / n    on / an

**Remerciements :**

Le présent document est largement inspiré de la brochure *Dyslexie – dysorthographe*, des Centres d'orthophonie du canton de Neuchâtel, Service de la jeunesse. Nous les remercions de nous avoir autorisés à l'utiliser.

Cette brochure est disponible à l'adresse suivante :

<http://jahia.rpn.ch/webdav/site/rpn/shared/DECS/dd.pdf>

[p] / [d]  
[t] / [j]

Direction générale  
de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Tél: 021 316 32 32

Fax: 021 316 31 44

[info.dgeo@vd.ch](mailto:info.dgeo@vd.ch)

[www.vd.ch/dgeo](http://www.vd.ch/dgeo)